

*Siège Social : Maison de la Citoyenneté
Avenue Bouloc Torcatis 81400 – Carmaux*

Assemblée Générale de l'Association

Vendredi 22 Janvier à 19 heures

Maison de la Citoyenneté

Carmaux

Suivie d'un moment convivial : Auberge Espagnole



EDITO

L'actualité de ces derniers mois accable une fois de plus le sens commun, le matraquage médiatique qui gonfle, continue puis s'estompe pour passer à autre chose nous ramène à notre état passif et indifférent ou actif et combattant, c'est selon.

La citoyenneté, la solidarité sont des mots trop souvent galvaudés au titre d'une bienséance qui elle aussi gonfle, continue puis s'estompe et chacun dans son pré-carré cultive son champ de solidarité et de citoyenneté, ou pas .

CEGAIA réitère ici son mode d'action : informer, attirer l'attention du public sur les problèmes environnementaux et sanitaires que nous abordons succinctement dans ce bulletin : le glyphosate, le droit de polluer, l'inquiétude suscitée par nos futurs compteurs électriques.

Avec notre 8ème « éco-aventure », CEGAIA vient aussi de démontrer qu'une manifestation sportive est possible en ne générant aucun déchet et de plus, en renforçant le « lien social ».

Notre projet « au fil du CERET » avance : la conception du sentier pédagogique se précise et son inauguration pourrait se faire en juin au cours des journées natures.

Ce sont nos préoccupations du moment, elles n'occulent, pas celles déjà menées, elles seront développées au cours de notre assemblée générale à laquelle nous espérons vous rencontrer.

Le bureau



PERMIS DE POLLUER

Pour chasser ou pêcher il faut un permis, pour conduire aussi, pour construire idem, mais pour polluer l'environnement, mettre en danger la vie d'autrui avec des produits chimiques RIEN !

Comment expliquer que ces produits chimiques dangereux soient en vente libre ? Les herbicides tuent les herbes, les fongicides tuent les champignons, les insecticides tuent les insectes...



Chacun de nous participe à ce que Fabrice Nicolino appelle « Un empoisonnement Universel » et explique « Comment les produits chimiques ont envahi la planète avec les conséquences désastreuses que l'on connaît sur l'environnement et notre santé.

Pour Nicolas Hulot « le nouveau plan national de réduction des pesticides, qui était attendu le 30 janvier 2015, ne parviendra pas à diminuer leur usage de moitié entre 2008 et 2028 ». Le député Dominique Potier ajoute : « pour rappel, alors que le plan Ecophyto 1 ciblait une réduction de moitié de l'usage des pesticides entre 2008 et 2018, celui-ci a augmenté de 5% en moyenne entre 2009 et 2013 ».

Question : est-il possible de se passer des pesticides ?

Ce qui est certain, c'est qu'il est possible de réduire de 50 à 80% les doses utilisées actuellement : quelques agriculteurs l'ont fait : comment ? En modifiant les techniques, les pratiques d'épandage, l'observation avant la prise de décision.

Le Centre International de la Recherche sur le Cancer (C.I.R.C.) lance un signal d'alarme « L'urgence d'agir est encore plus importante aujourd'hui. Les effets sur la santé humaine sont démontrés.

La Fondation Nicolas Hulot propose 4 mesures :

- une prime aux cantines scolaires qui passent au bio (tout ou partie).
- Interdiction définitive des « néocotinoïdes »
- Réorganiser la vente des pesticides
- Revoir la fiscalité affectée à ces produits.



Nous ajoutons le contrôle et la surveillance effective du territoire par des agents de l'état. Si, « le nombre de nouveaux cas de cancer devrait augmenter de 70% environ au cours des deux prochaines décennies » (OMS : Organisation Mondiale de la Santé), n'est-il pas d'une urgence absolue d'agir puisque le lien entre l'environnement et les incidences sur la santé ne font plus de doute ?

Soyons responsables : exigeons une réglementation contraignante pour tous les produits chimiques d'un permis d'utilisation.

Soyons citoyens du monde : nos actions ici et maintenant ont des répercussions ailleurs et pour longtemps.

« Le glyphosate ne pose *a priori* pas de risque cancérogène, estime l'autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) dans un avis publié jeudi 12 novembre. Contredisant le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), l'Efsa profite même de l'occasion pour relever discrètement la dose journalière admissible (DJA) du produit.

. Dans un communiqué de réaction, François Veillerette, porte-parole de Générations Futures, déclare que « cette négation du risque cancérogène par l'Efsa, alors que l'OMS a reconnu que le glyphosate est probablement cancérogène pour l'homme, est scandaleuse (...) Des millions de personnes vont donc continuer à être exposées au glyphosate, probablement cancérogène, nous appelons donc la commission européenne à réagir et à ne pas cautionner cette mascarade », ajoute-t-il.

Permis de polluer suite :

..l'Efsa ajoute avoir fixé une dose journalière admissible (DJA) de 0,5 mg/kg de poids corporel pour le glyphosate..... la DJA du glyphosate était jusqu'alors de 0,3 mg/kg de poids corporel: elle sera donc relevée, après évaluation de nouvelles études menées chez le lapin.

Depuis la publication de l'avis du Circ, le glyphosate rencontre des difficultés croissantes dans plusieurs pays, au-delà de l'Europe où plusieurs associations demandent son interdiction. Suspecté de causer des épidémies d'insuffisance rénale chez les agriculteurs de pays en développement (Amérique du Sud, Inde, Sri Lanka), il a été interdit d'usage et d'importation par ce dernier pays en mai -une première mondiale-, et les Etats-Unis commencent à voir fleurir les plaintes en justice par des agriculteurs touchés par des cancers. » (CF le journal de l'environnement)

ELECTRO-HYPERSENSIBILITÉ

Face à des situations polluantes (antennes-relais, téléphone portable, micro-ondes, Wi-Fi etc...) certaines personnes peuvent développer une intolérance appelée électro-hypersensibilité qui influe sur leur santé. Cette pathologie tend à augmenter : Il est vital pour ces personnes d'éviter l'exposition aux ondes électro-magnétiques qui peuvent générer maux de tête, troubles du sommeil, fatigue, arythmie cardiaque, acouphènes etc.... Donc d'exiger l'abaissement des seuils d'expositions en particulier pour les antennes de téléphone mobile.

CEGAIA, depuis 2008 milite pour que les ondes émises se situent au dessous de 0.6 V/M. Les riverains qui n'utilisent pas le téléphone mobile ne doivent pas subir leurs effets.

Alors que ce phénomène n'est pas reconnu en France, le tribunal de Toulouse a accordé une incapacité de 85% à une plaignante qui bénéficiera de l'allocation d'adulte handicapé.

Ce jugement pourrait faire évoluer les politiques et les normes actuelles

Deux nouveaux rapports sur l'impact des radiofréquences et l'électro-sensibilité sont attendus pour le 1er semestre 2016.



« Les Echos de la gauchosphère »

Une vigilance s'impose. Le compteur « LINKY » sera installé par E.D.F. ou les autres partenaires en lieu et place des compteurs électriques actuels pour que soit prise en compte la question de santé posée par cette nouvelle source de pollution électro-magnétique.

(voir références internet www.priartem.fr)

ECO AVENTURE 2015



20 Septembre, on se presse, on se presse, on est prêt ; la 8ème édition peut enfin démarrer, le temps est au beau fixe, nos charmantes hôtesse sont prêtes à servir les gâteaux, le café ; les gentils organisateurs vérifient une dernière fois le balisage, et l'on envoie s'installer nos ravitailleurs ?

Le public peut arriver et s'inscrire, c'est ainsi que 120 participants, randonneurs à pied, avec ou sans bâtons, coureurs de trail ou simples curieux du charme de Moulares ont déambulé sereinement pour certains, sportivement pour d'autres dans cette partie choisie du Ségala.

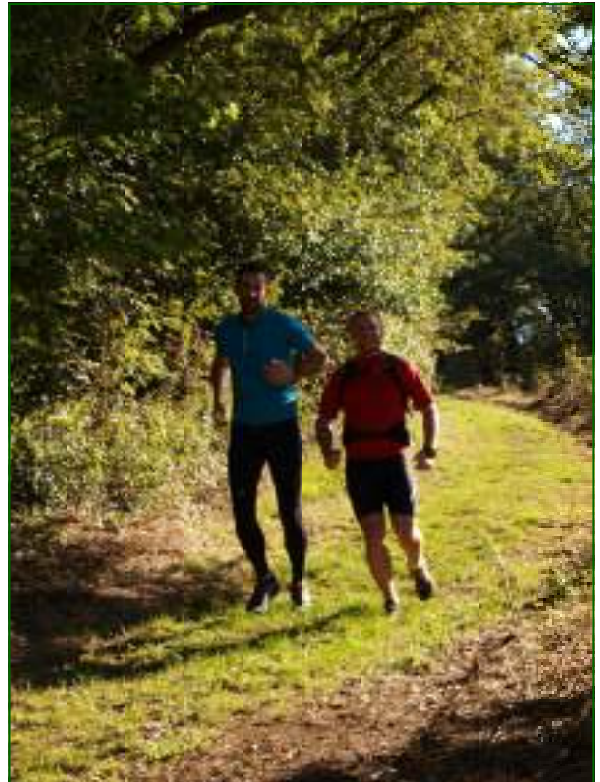
Il faut noter que le menu proposé fut particulièrement apprécié ; la randonnée bien sûr, la qualité des parcours trails, aux dires des experts de l'USC athlétisme de Carmaux, également la visite patrimoine concoctée par Martine dans le village.

Et que dire de la collation servie par l'association « par faim » ? Demandez le au chien du bourg qui rôdait autour des tables !

On quitte évidemment avec regret Moulares, où nous avons reçu une écoute, un accueil efficace et sympathique de la part de la municipalité que nous remercions aujourd'hui.

Nous n'avons pas encore choisi le lieu de notre prochaine éco-aventure. Toutefois notre objectif reste celui de présenter une manifestation responsable à la fois sur les déchets, les balisage, mais aussi les ravitaillements et l'attention que l'on porte aux publics accueillis.

« Un petit caillou de petit Poucet pour suivre une chemin différent »



✂.....
BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2016

NOM.....Prénom.....

Adresse :.....

Adresse électronique :.....

Adhésion de base : 10 €uros Adhésion et soutien

Paiement libellé à « Association Cégaia »

à adresser au siège social : Maison de la Citoyenneté - 26, Boulevard Bouloc Torcat 81400 Carmaux